



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plus que jamais, soutien aux salariés en lutte pour leur salaire !

Les salariés des raffineries sont, depuis des semaines, en grève pour exiger une juste revalorisation de salaire au regard de l'inflation galopante, de la très forte augmentation du coût de la vie et de profits records dégagés dans les groupes pétroliers.

La grève n'est jamais décidée par plaisir mais reste le seul outil à disposition des salariés quand le patronat refuse toute négociation.

Pour la CGT, la grève décidée et votée par les travailleurs est toujours légitime. Il est inacceptable que des élus et autres personnalités remettent en cause ce droit constitutionnel, en appelant à briser la grève par le pourrissement et y compris par le recours à la force.

Pour mémoire, lors du mouvement des retraites de 2010, le gouvernement Sarkozy s'était essayé aux réquisitions et a été condamné par l'OIT.

La CGT a interpellé la Première Ministre pour que s'ouvre immédiatement, dans les raffineries comme dans toutes les branches, les négociations sur les légitimes revendications des salariés.

Ces revendications ne peuvent être remises en cause quand l'inflation galope, que les profits des entreprises sont indécents comme les augmentations de leurs dirigeants (+52% pour celui de Total Energie en 2021, pour un salaire annuel de 5,9 millions d'euros).

Tout en réaffirmant son soutien indéfectible aux luttes en cours, la CGT apportera la solidarité financière aux salariés mobilisés via son fonds de solidarité aux luttes.

L'urgence est d'ouvrir les négociations et de les satisfaire.

Montreuil, le 10 octobre 2022